

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL210

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 45 BIS

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« causée par »,

les mots :

« imputable à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.